



C O M P T E - R E N D U

Conseil de Quartiers 4ème séance

N° 1

(St-Éloi, Durbec, Le Plan, St-Grégoire, Les Combes,
Les Aspres, Les Vignasses, Le Village)

1- Contexte

- ⇒ Conseil de quartiers organisé le 15 novembre 2016 à 18h00, salle Gilardi
- ⇒ Nombre de participants : 51
- ⇒ Ordre du jour :

Trouver un nouvel emplacement des containers rue de la Calade Saint Roch

⇒ Déroulé :

- ✚ 17h50 – 18h00 : Accueil des citoyens
- ✚ 18h10 – 18h20 : Point information
- ✚ 18h20 – 18h30 : Réflexion sur un nouvel emplacement pour les containers de la Calade Saint Roch – Intervention M. Amphoux, directeur Envinet
- ✚ 18h30 – 19h30: Questions diverses
- ✚ 19h30 : Fin de la séance

2- Point information : Réponses apportées par Mme le Maire

- ✚ Réinstallation de la passerelle :
La réinstallation de cette passerelle n'est pas envisagée pour le moment. Cette décision a été étudiée avec les services de l'Etat et les services s'occupant du fonctionnement hydraulique de la Brague. Mme le Maire encourage les personnes à utiliser la navette « Icilà » et précise que les personnes âgées peuvent se faire amener par le bus du CCAS pour les après-midi organisés dans leurs locaux.
- ✚ Sécurisation du cheminement piétonnier devant la résidence Les Restanques :

Le projet de l'entrée de ville a été abandonné dû aux dégâts causés par les inondations, par contre la sécurité reste une priorité, donc la mise en place d'un feu avec bouton poussoir et des coussins berlinois est envisagée afin de ralentir la vitesse.

✚ Réinstallation de bordures protectrices près de l'usine Sage

L'usine Sage va être démolie prochainement, la question de sécurité fera partie du réaménagement de celle-ci.

3- Réflexion sur le choix d'un nouvel emplacement des containers rue de la Calade Saint Roch

La municipalité a reçu des directives du Préfet en matière de sécurité concernant les abords des établissements scolaires (écoles) et les accueils de jeunes enfants (crèches).

Celui-ci préconise :

- L'installation de grillage à 2m50
- Le contrôle de l'accès des personnes et des objets entrants

Les points sensibles pour l'école St Roch :

- Le parking Camatte
- Le local poubelles

La situation actuelle :

- Le parking Camatte : domaine privé. Mme Le Maire intervient en précisant que l'installation aux abords de toutes les écoles de la commune est prévue.
- Le local poubelles :
 - Il est impossible d'emmener les containers de la cuisine ailleurs (pente et poids)
 - Pas de sécurisation du contenu des poubelles
 - Local insuffisant vu le nombre de dépôts sauvages de poubelles à côté des containers

La solution proposée est de supprimer ce local dangereux pour la sécurité et de trouver un autre emplacement pour celui-ci.

M. Amphoux, Directeur ENVINET à la CASA prend la parole afin de proposer des solutions.

- La possibilité d'équiper les habitations de bacs individuels est envisageable, mais il n'y a pas beaucoup d'espace dans cette rue ce qui rend cette proposition difficile.
- Les habitants peuvent également déposer leurs déchets au parking Saint Jean et pour la partie haute de la Calade aux points prévus chemin Neuf et Bâchettes.

M. Amphoux précise qu'il y a un passage tous les jours d'Envinet sur ce secteur pour les ordures ménagères et le mercredi pour le bac jaune. Une tournée supplémentaire serait peu envisageable car cela engendrerait une augmentation de coûts.

4- Questions diverses

Question d'un citoyen :

Il y a un problème d'éclairage public au chemin des Aspres ce qui entraîne un problème de sécurité.

Réponse de la commune :

Il s'agit d'un site naturel. M. Rudio, conseiller municipal délégué à la réduction et à la valorisation des déchets, était en charge d'un sondage réalisé il y a quelques années. Il s'est avéré que la majorité des personnes ne désiraient pas d'éclairage.

Mme le Maire propose d'étudier d'autres solutions comme par exemple de l'éclairage ponctuel « avec des radars ».

Question d'un citoyen :

Avez-vous une solution concernant la déviation mise en place au vallon des Clausonnes ?

Réponse de la commune :

La commune prévoit de récupérer ce vallon, d'installer des buses afin de déverser l'eau beaucoup plus bas dans la brague.

Des études sont actuellement en cours pour sécuriser le mur des berges et le confortement de la voie. Le début des travaux est prévu pour le deuxième semestre de l'année prochaine

Question d'un citoyen :

Est-ce que des subventions du Conseil Départemental sont prévues pour améliorer certains cours d'eaux ?

Réponse de la commune :

La municipalité reçoit des subventions du conseil départemental, cependant la décision d'attribution est prise en commission.

Question d'un citoyen :

Qu'en est-il du porté à connaissance ? Y a-t-il eu des retours de la préfecture ?

Réponse de la commune :

Pour l'instant, il y a eu un porté à connaissance à la commune avec la date butoire du 31 octobre pour envoyer un dossier complet à la commune. Les personnes devaient indiquer plusieurs informations concernant leurs habitations. Nous avons recensé environ 180 portés à connaissance et nous allons faire le retour à la préfecture afin qu'elle délivre le nouveau PPRIF.

Question d'un citoyen :

Quand aurons-nous des résultats de la loi Barnier ?

Réponse de la commune :

Mme le Maire a envoyé un courrier à Mme Ségolène Royal afin d'avoir des informations sur l'avancement des dossiers. Une commission est prévue durant le mois de décembre 2016.

Question d'un citoyen :

Est-ce que la solution d'un sens de circulation alternée au chemin Fanton d'Andon est toujours prévue ?

Réponse de la commune :

Ce projet n'a pas été mis en œuvre mais il n'est pas abandonné. Cependant il y avait une réserve de la part du conseil départemental qui doit nous proposer une autre solution.

Remarque d'un citoyen :

Le chemin du plan a la même problématique...

Question d'un citoyen :

Serait-il possible d'installer des ralentisseurs route d'Antibes afin de réduire la vitesse ?

Réponse de la commune :

La commune va obtenir un prêt de jumelles afin que la police municipale effectue des contrôles de vitesse pour sécuriser cette voie.

Question d'un citoyen :

Peut-on mettre un panneau de sens interdit « sauf aux riverains » au chemin des Vignasses ? La circulation est trop importante aux heures de pointe surtout pendant les jours scolaires.

Réponse de la commune :

La solution est peut être ailleurs, la municipalité va encourager les personnes à déposer leurs enfants au bus scolaire afin de réduire la circulation.

Question d'un citoyen :

Où en sont les travaux chemin des Combes et les travaux de l'entrée de ville ?

Réponse de la commune :

Ces travaux ont été temporairement décalés suite aux inondations.

Question d'un citoyen :

Peut-on installer un miroir et supprimer la fin de limitation à 30 km/h en bas de la Calade St Roch en allant vers les Migraniers ?

Réponse de la commune :

La demande est transférée au service technique.

Question d'un citoyen :

Peut-on installer un feu tricolore au chemin de la Fontanette (à l'arrêt de bus) afin de sécuriser les piétons ?

Réponse de la commune :

Des ralentisseurs ont été installés pour réduire la vitesse. La demande va être étudiée.

Question d'un citoyen :

Peut-on rendre praticable le chemin communal qui va des Epervièrès vers les Aspres ?

Réponse de la commune :

Il s'agit d'un des projets de la municipalité. Il va être étudié dans le cadre du plan de cheminement piéton.

Question d'un citoyen :

Est-ce que la mairie peut récupérer une partie de terrain privé pour réaliser un chemin piétonnier le long de la Brague ?

Réponse de la commune :

Grâce au fonds Barnier, la municipalité va récupérer quelques bords de Brague afin d'avoir un cheminement qui va du bord de mer jusqu'à la Brague. La commune a la possibilité de poser des espaces réservés.

19h30 : Fin de la séance